

le 13 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 PP 8 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de carburants.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2014, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution du marché relatif à la fourniture de carburants par cartes accréditatives, de carburants en vrac et d'adblue destinés aux services de la Préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [règlement de la consultation (R.C.) et ses annexes, cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), et actes d'engagement (A.E.) et leurs annexes], dont les textes sont joints à la présente délibération, relatives à l'appel d'offres ouvert pour la fourniture de carburants par cartes accréditatives, de carburants en vrac et d'adblue destinés aux services de la Préfecture de police.

Article 2 : Conformément aux articles 35, 59, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où le (les) marché(s) n'a (ont) fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 53 du code des marchés publics et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un (des) marché(s) négocié(s), M. le Préfet de police est autorisé à lancer la procédure correspondante.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police - exercices 2014 et suivants :

Section de fonctionnement :

- Chapitre 920, articles 920-2031 et 920-2032
- Chapitre 921, articles 921-1211 et 921-1312
- Comptes nature 60621, 60622 et 61551.